

Publié le 03/07/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE0207-19 | Rive d'Arts – Exposition – Convention de partenariat avec Véronique Martin et Yves-Henri Guillonnet

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-16 (contrats de partenariats),

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis du Comité consultatif ville active où il fait bon vivre réuni en date du 20 juin 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville des Ponts-de-Cé et Véronique Martin et Yves-Henri Guillonnet proposée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

